



Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires

Loches, le 4 juillet 2019

OBJET

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le : Jeudi 11 juillet 2019 à 18H00
Salle des fêtes (Quai Couratin) - DESCARTES

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 27 juin 2019,
- Déploiement de la fibre pour le très haut débit - Point d'étape,
- SCOT - Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- Décisions modificatives,
- Dotation de Solidarité Communautaire 2019,
- Protection sociale complémentaire des agents - Mise en œuvre d'une convention de participation,
- Charte informatique,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le Président,



Gérard Héault

PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.

Communauté de Communes
Loches Sud Touraine

12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

www.lochessudtouraine.com